

Délibération n°21

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
5 septembre 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
19 septembre 2018

Objet :

**Les Jardins de la Culture –
Aménagement des espaces
extérieurs : convention de
financement avec le SIEG 63
pour les travaux d'éclairage
public**

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme José DUBREUIL, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à Mme Catherine VILLER-MICHON
- Mme Michèle SCHOTTEY, *a donné pouvoir* à Mme Nicole PICHARD

Absent

- M Fabrice MAGNET

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Rapport n°21 – Les Jardins de la Culture – Aménagement des espaces extérieurs : convention de financement avec le SIEG 63 pour les travaux d'éclairage public

Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture intègrent une prestation d'éclairage public au niveau du parvis de la médiathèque et du Jardin dit «actif» (partie centrale du projet). Cet éclairage vise à assurer la conformité des cheminements vis-à-vis des normes d'accessibilité PMR et se compose de mâts et bornes basses.

Le Jardin dit «calme» situé au nord est du projet autour de la chapelle funéraire clôturé et non accessible en période nocturne, n'est quant à lui pas éclairé.

L'étude de cette prestation d'éclairage public a été confiée au SIEG du Puy-de-Dôme et la proposition qui en résulte est la suivante :

- Etude : 352,47 € HT,
 - Travaux Eclairage Public seuls : 7 233,17 € HT,
 - Mise en œuvre du matériel Eclairage Public : 39 076,22 € HT,
 - Honoraires et imprévus : 4 288,00 € HT,
 - Rabais de volume : -949,86 € HT,
- Soit un montant total de 50 000,00 € HT.

Il est à noter que les travaux de création des tranchées nécessaires et pose de fourreaux ne sont pas inclus dans cette proposition dès lors qu'ils sont réalisés par l'entreprise SER, titulaire du lot VRD pour l'aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture. Ceci permet de limiter le nombre d'interventions (et partant le coût du projet) mais aussi d'intervenants sur un chantier très contraint (donc les risques liés à la co-activité).

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence « Eclairage public » et à la Loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les EPCI membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants entre les deux collectivités.

Le total des sommes à payer s'élèvera à 90% du total hors taxes des travaux, majoré de la totalité de l'écotaxe, soit : $50\,000 \times 90\% + 6 = 45\,006 \text{ €}$.

La participation de Riom Limagne et Volcans prendra la forme d'un fonds de concours à réaliser auprès du SIEG du Puy-de-Dôme qu'il est nécessaire de formaliser par voie de convention.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le projet des travaux d'éclairage public des Jardins de la Culture à Riom,**
- **confie la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,**
- **fixe la participation de Riom Limagne et Volcans à 45 006 €,**
- **autorise le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,**
- **autorise le Président à signer les conventions de financement avec le SIEG du Puy-de-Dôme et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 septembre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

